

---

## Fiche indicateur

---

### « Communes avec PAPI » *Indicateur de suivi de la SNGRI*

Version	Date	Commentaires
2.0	29/10/2013	Version 2
2.1	03/12/2014	Version mise à jour
3.0	14/12/2015	Version 3 - Modification de l'indicateur pour intégration des PAPI de première génération
4.0	24/01/2019	Version 4 - Changement de classification avec prise en compte du projet le plus récent

## Communes avec PAPI

### Définition

L'indicateur renseigne, pour chaque commune française, l'existence de Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) et de Plans de Submersions Rapides (PSR). Il s'agit d'une part des PAPI de première génération issus de l'appel à projets de 2002 et d'autre part des PAPI de seconde génération et des PSR labellisés par la Commission Mixte inondation (CMi). Cette commission est chargée d'assurer le pilotage de la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations et d'examiner les dossiers candidats à la labellisation « PAPI » ou « PSR », au regard des cahiers des charges respectifs et des objectifs de la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

Les catégories suivantes de projets sont renseignées :

- Les PAPI complets de seconde génération, dont le coût est supérieur à 3 millions d'euros
- Les PAPI complets de seconde génération, dont le coût est supérieur à 3 millions d'euros faisant suite à un PAPI d'intention
- Les petits PAPI de seconde génération, dont le coût est inférieur à 3 millions d'euros
- Les PAPI d'intention de seconde génération, qui préfigurent le PAPI complet
- Les PAPI de première génération qui sont issus de l'appel à projet de 2002
- Les PSR hors PAPI labellisés au niveau local par les Comités de Bassin
- Les PSR hors PAPI labellisés au niveau national par la CMi

### Pertinence et échelle d'utilisation

Cet indicateur permet de visualiser les stratégies de gestion du risque inondation à l'échelle communale. La lecture et l'interprétation de cet indicateur sont pertinentes à plus petite échelle (départementale, régionale, du bassin versant, ou nationale) pour analyser la prise en compte du risque inondation sur ces différents territoires.

### Données mobilisées et méthode

#### Données sources :

Les données concernant les projets PAPI et PSR proviennent de l'extranet de la Commission Mixte inondation (CMi) et ont été extraites en janvier 2019.

#### Méthodes :

La première étape du travail a consisté à traiter les données en raison de la complexité de certaines situations. En effet, une commune peut être dotée de plusieurs projets. Les cas suivants ont ainsi été rencontrés :

- Une commune peut être concernée par un PAPI complet de seconde génération et un PAPI d'intention de seconde génération.
- Une commune peut être concernée par un PAPI de seconde génération et un PSR.
- Une commune peut être concernée par un PAPI de première génération et un PAPI complet de seconde génération.
- Une commune peut être concernée par un PAPI de première génération et un PAPI d'intention de seconde génération.
- Une commune peut être concernée par un PAPI d'intention de seconde génération, un PAPI complet de seconde génération, et un PSR.
- Une commune peut être concernée par plusieurs PAPI de première génération ou plusieurs PAPI complets de seconde génération.

#### Représentation cartographique

Afin d'assurer la clarté de la représentation cartographique de l'indicateur et son utilisation dans des traitements automatiques, il a été convenu de n'associer qu'un seul projet à une commune en favorisant les projets les plus récents.

## Limites et précautions

### Données :

La fréquence de mise à jour de la liste des projets PAPI et PSR est importante. La validité de ces données est donc limitée dans le temps. De plus, les PSR sont représentés à la commune, alors qu'ils concernent en réalité un ouvrage de protection. Les données ne permettent donc pas de connaître avec précision la portée du PSR.

### Méthode :

La complexité de la situation de certaines communes, qui sont concernées par plusieurs projets, n'est pas prise en compte dans cet indicateur. En effet, un seul projet, le plus récent, est affecté à une commune.

### Usage :

Cet indicateur n'est pas adapté au recensement des projets et des montants alloués car certains projets existants ne sont pas renseignés. De même, il est important de souligner que seuls les PSR hors PAPI sont représentés.

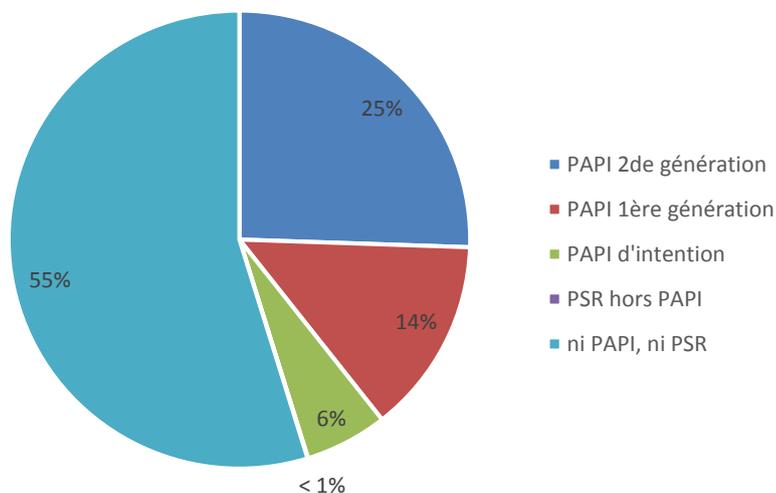
## Résultats

### Etat d'avancement des projets PAPI et PSR :

Sur les 35 443 communes du référentiel de l'INSEE 2017 (hexagone et outre-mer), et selon la méthode de détermination du projet le plus récent :

- 9 016 sont concernées par un PAPI complet de seconde génération
- 2 054 sont concernées par un PAPI d'intention
- 4 891 sont concernées par un PAPI de première génération
- 13 ont un PSR hors PAPI
- 19 469 ne sont concernées ni par un projet PAPI, ni par un projet PSR.

État d'avancement des projets PAPI



## Exemple d'utilisation

L'indicateur peut par exemple être croisé avec la cartographie des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) afin de mettre en évidence l'adéquation entre le périmètre des TRI et les projets PAPI et PSR mis en place.

## Liens avec d'autres analyses

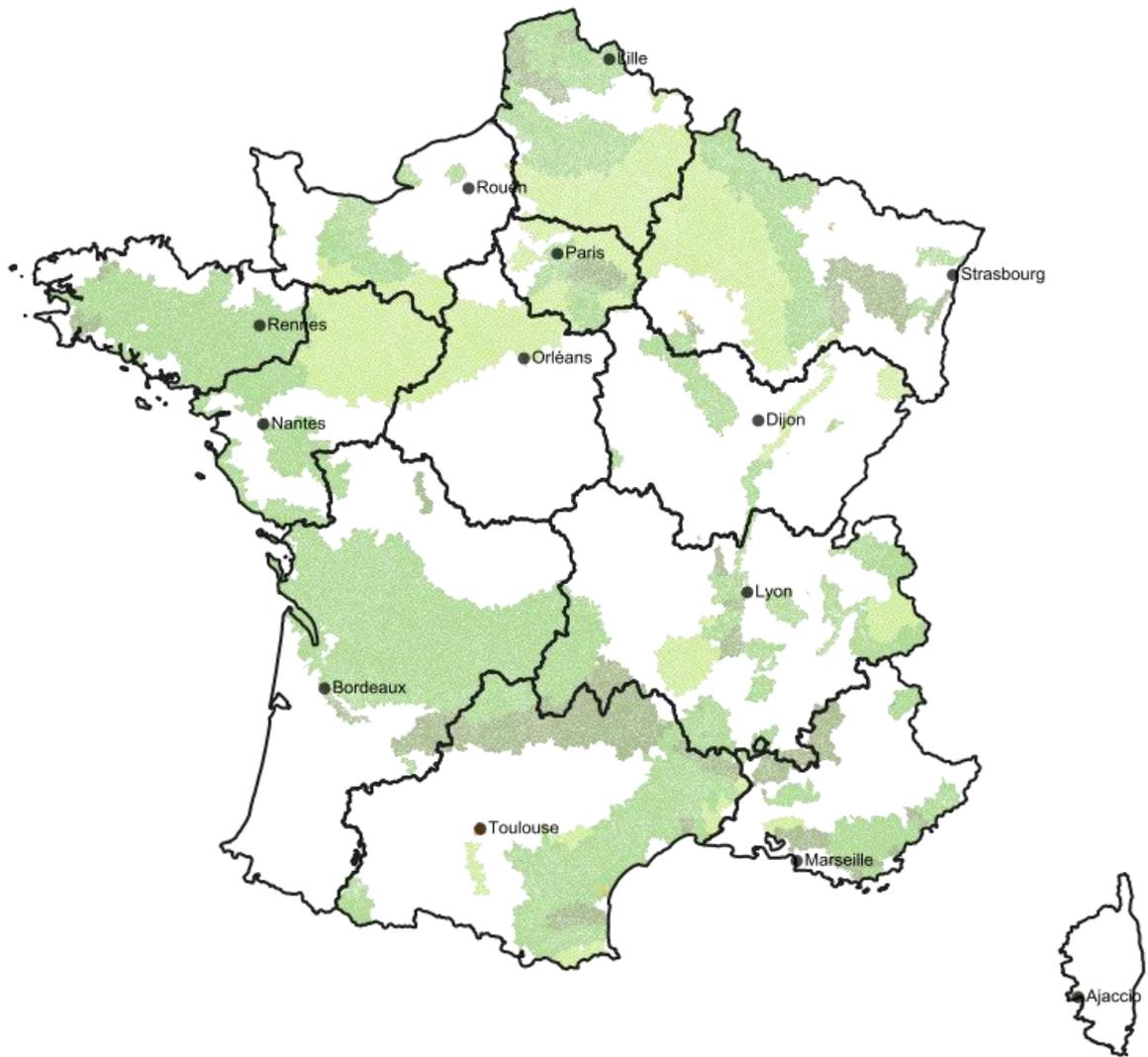
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, *Bilan de l'activité de la CMi et des Instances Locales*, juin 2013 : juillet 2011 à juillet 2015 :  
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Bilan%202015%20VF.pdf>
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, *Bilan de l'activité de la CMi et des Instances Locales*, juin 2013 : bilan détaillé des projets PAPI et PSR labellisés entre juillet 2011 et mai 2013 :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD\\_FICIOINT\\_0009584&search=](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/ACCIDR/Infodoc/ged/viewportalpublished.ashx?eid=IFD_FICIOINT_0009584&search=)
- L'indicateur ONRN sur les porteurs des projets PAPI PSR, consultable sur le site de l'ONRN

## Contact

[dgpr@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dgpr@developpement-durable.gouv.fr)

## Date de rédaction de la fiche indicateur

Janvier 2019



- PAPI deuxième génération
- PAPI de première génération
- PAPI d'intention
- PSR hors PAPI
- ni PAPI, ni PSR

### Communes PAPI

Sources : CMi, Traitement DGPR